

Communiqué de presse

Paris, le 18 mars 2020

Le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) a tenu sa vingt-quatrième séance par audioconférence ce mercredi 18 mars, sous la présidence de Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie et des Finances.

Le Haut Conseil a procédé à un examen des risques et des vulnérabilités affectant le secteur financier français, à la lumière des développements de la pandémie de coronavirus Covid-19 et des mesures visant à enrayer sa propagation en France, au sein de l'Union Européenne et dans le monde.

Ce choc est de nature à pénaliser très fortement l'économie française, et plus globalement l'économie mondiale, pour une durée qui reste incertaine. Cela se reflète dans les corrections très marquées intervenues sur les marchés financiers mondiaux depuis quelques semaines.

Le Haut Conseil relève que ce choc contraste avec celui subi en 2008 qui était principalement de nature financière. Il estime aussi que, en particulier suite aux réformes mises en œuvre depuis une dizaine d'années, le secteur financier français est plus résilient. La solidité des établissements bancaires comme des organismes d'assurance est mieux assurée.

Le Haut Conseil salue les mesures prises par le Gouvernement, la Commission européenne, l'Eurogroupe, la Banque centrale européenne (BCE) et les autorités françaises et européennes de supervision pour atténuer les conséquences économiques et financières de l'épidémie, notamment en termes de financement des entreprises. Il estime que ces mesures sont de nature à réduire les impacts économiques de la crise sanitaire et à contribuer à la préservation de la stabilité financière.

Le Haut Conseil a dans ce cadre décidé de relâcher intégralement le coussin de fonds propres bancaires contra-cyclique. Celui-ci représente 0,25 % des actifs pondérés par les risques sur les expositions françaises des établissements de crédit. Il devait atteindre 0,5 % à partir du 2 avril prochain, conformément à la décision n°D-HCSF-2019-2 du 2 avril 2019. Cette mesure doit permettre de soutenir le crédit aux petites et moyennes entreprises, qui dépendent fortement du financement bancaire. Le HCSF recommande une attitude responsable concernant la distribution de dividendes et le versement de rémunérations variables. Ce relâchement interviendra sans délai, après consultation de la Banque centrale européenne. Le taux du coussin de fonds propres contra-cyclique restera à 0 % jusqu'à nouvel ordre.

Le HCSF continue d'opérer une surveillance vigilante de l'évolution de la liquidité des marchés et du comportement des investisseurs et des autres participants de marché, avec une étroite collaboration entre les institutions représentées au HCSF. Il se tient prêt à prendre toute mesure



Haut Conseil de Stabilité Financière

relevant de ses attributions et nécessaire pour garantir la stabilité financière, de façon coordonnée avec les superviseurs et autorités nationales et européennes.